

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2025-2026

15 JUILLET 2026

RAPPORT

SUR L'ÉTAT DE LA COOPÉRATION ENTRE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA
COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE POUR L'ANNÉE 2023

**Commission 10.55 pour la coopération entre la Communauté
française et la Communauté germanophone**

**RAPPORT SUR L'ETAT DE LA COOPERATION ENTRE LA
COMMUNAUTE FRANCAISE ET LA COMMUNAUTE
GERMANOPHONE**

ANNEE 2023

* *
*

SOMMAIRE :

1. INTRODUCTION

1.1 COOPERATION STRUCTURELLE : SUBVENTIONS OCTROYEES DANS LE CADRE DE LA COMMISSION 10.55

- 1.1.1 A charge de la Communauté française
- 1.1.2 A charge de la Communauté germanophone.

2. ENFANCE

3. ENSEIGNEMENT

- 3.1 *Collaboration en matière de contrôle scolaire*
- 3.2 *Collaboration en matière d'inspection*
- 3.3 *Collaboration autour des projets « Ecoles numériques »*
- 3.4 *Collaboration dans l'organisation de stages d'immersion linguistiques durant les mois d'été*
- 3.5 *Journée des langues des trois Communautés*
- 3.6 *Collaboration en matière de formation en cours de carrière des enseignants*
- 3.7 *Favoriser l'échange d'enseignants entre les deux Communautés*
- 3.8 *Collaborations entre les centres ENIC-NARIC*
- 3.9 *Collaborations relatives à la reconnaissance mutuelle automatique générique de niveau des diplômes de l'enseignement supérieur ainsi que sur la transférabilité des qualifications professionnelles*
- 3.10 *Examen d'entrée et d'accès en sciences médicales et dentaires et numéros INAMI.*

4. SPORT

- 4.1 *Accord sectoriel entre la Communauté germanophone et la Fédération Wallonie-Bruxelles*
- 4.2 *Sport de haut niveau*
- 4.3 *Reconnaissance de formations, brevets et diplômes*
- 4.4 *Echanges de bonnes pratiques*
- 4.5 *Sport pour Tous*
- 4.6 *Coopération dans le domaine de la lutte contre le dopage dans le sport*
- 4.7 *Manipulation des compétitions sportives*

5. JEUNESSE

- 5.2 *Smart Youth Work*
- 5.2 *Informations pour les jeunes*
- 5.3 *Bel'J*
- 5.4 *Prêt de tentes*

6. AIDE A LA JEUNESSE

- 6.1 *Les prises en charge intercommunautaires*
- 6.2 *Révision de l'accord sectoriel*
- 6.3 *Comité de concertation « Magistrats de la jeunesse / Aide à la jeunesse »*
- 6.4 *Conseil supérieur de l'adoption - COSA*
- 6.5 *Préparation à l'adoption et apparentement*

7. CULTURE

- 7.1 *Transversal*
- 7.2 *Arts de la scène*
- 7.3 *Patrimoine culturel*
- 7.4 *Arts plastiques*

8. AUDIOVISUEL ET MEDIAS

- 8.1 *Education aux médias*
- 8.2 *Centre des médias de la Communauté germanophone*
- 8.3 *Coopération entre les autorités de régulation des médias de la Communauté française et de la Communauté germanophone*
- 8.4 *Coopération entre les administrations de la Communauté française et de la Communauté germanophone*
- 8.5 *Promotion de l'allemand sur les chaines de la RTBF et du français sur la télévision locale germanophone (BRF)*

9. MAISON DE JUSTICE – CENTRE DE SURVEILLANCE ELECTRONIQUE

10. EUROPE ET INTERNATIONAL

- 10.1 *Affaires européennes*
- 10.2 *Grande Région*
- 10.3 *Coordination des activités de la représentation conjointe à Berlin*

1. INTRODUCTION

Un premier accord de coopération entre la Communauté française et la Communauté germanophone a été conclu le 21 juin 1984.

Au vu des réformes institutionnelles, il a été remplacé en date du 12 avril 1995 par un nouvel accord de coopération entre les deux Communautés. Ce dernier articule les relations harmonieuses dans le respect de la loyauté fédérale. L'accord prévoit entre autres des accords sectoriels dans les domaines de l'Enseignement, de l'Aide à la Jeunesse, de la Culture, de la Promotion de la Santé, de l'Audiovisuel et du Sport. Des circulaires, des procès-verbaux et des conventions constituent d'autres bases de travail.

Suite à la sixième réforme de l'Etat, les compétences des Maisons de justice et du Centre de surveillance électronique relèvent de la Communauté Française. Cette nouvelle Administration générale du Ministère de la Communauté française réunit les Maisons de Justice mais aussi les secteurs des mesures alternatives, de l'aide sociale aux détenus et de l'aide sociale aux justiciables, les espaces-rencontres et l'aide juridique de première ligne auparavant dispersés entre l'Etat fédéral, les Régions et la Communauté française.

Dans le suivi de ce transfert de compétence, le 16 décembre 2015, les Communautés française et germanophone ont adopté un protocole de collaboration relatif aux Maisons de justice et au Centre de Surveillance électronique.

La Commission instaurée par l'art. 55 § 3 de la loi du 31 décembre 1983 portant sur les réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone adopte le programme de travail.

Il est prévu que les Ministres-Présidents se réunissent une fois par an.

Lors de cette réunion, ils concluent le rapport annuel de coopération ainsi qu'un programme de travail reprenant les lignes de force de cette coopération, les soumettent aux Gouvernements respectifs pour assentiment et les transmettent aux Parlements respectifs.

Lors de la législature précédente, la volonté des Ministres-Présidents des Communautés française et germanophone, Messieurs Jeholet et Paasch, a été d'établir dorénavant un programme de travail couvrant une période de

trois années mais de conserver le caractère annuel des rapports sur l'état de la coopération entre les deux Communautés.

La Commission, créée sur la base de l'article 55 § 3 de la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone, s'est réunie à Eupen le 2 octobre 2020 et a proposé de prolonger la durée des travaux programme jusqu'en 2024 afin de s'adapter à la législature.

1.1 COOPERATION STRUCTURELLE : SUBVENTIONS OCTROYEES DANS LE CADRE DE LA COMMISSION 10.55

1.1.1 A charge de la Communauté française

LISTE DES SUBVENTIONS 2023

2023

❖ BIBLIOTHEQUE "JEAN NYSSSEN"	
Accord salaire Bibliothécaire	0,00
❖ A.S.B.L. LES BEAUX SPECTACLES FRANCAIS D'EUPEN	
Programme annuel de diffusion en français	15.000,00
❖ BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ADOPTEE DE LA CALAMINE	
Pour l'achat de livres et publication en langue française	1.250,00
❖ AGORA – Théâtre de la Communauté germanophone – SAINT-VITH	
Pour frais de traduction en français pour l'année 2024	5.000,00
❖ A.S.B.L. CHUDOSCNIK SUNERGIA – EUPEN	
Eupen Musik Marathon, en 2024	5.000,00
❖ A.S.B.L. CHUDOSCNIK SUNERGIA – EUPEN	
Festival de théâtre de rue : « HAAste Töne ? ! », en 2024 (30e édition)	4.000,00
❖ A.S.B.L. CHUDOSCNIK SUNERGIA – EUPEN	
Activités en français dans le ALTER SCHALCHTHOF	7.000,00
❖ A.S.B.L. KULTURELLES KOMITEE DER STADT EUPEN	
Fête populaire du 21 juillet 2024, à Eupen	1.250,00
❖ A.S.B.L. KULTURELLE AKTION U. PRAZENZ D'EUPEN	
Pour les activités culturelles en langue française (cours de français)	4.000,00
❖ COMPAGNIE IRENE K.	
Festival de Danse en Ville 2024	3.000,00
❖ A.S.B.L. JAZZ A VERVIERS	
A titre de soutien pour la promotion des artistes de la FWB en CG	2.000,00
<u>TOTAL</u>	<u>47.500,00</u>

Solde disponible

27.500,00

1.1.2 A charge de la Communauté germanophone.

Budget total – budget initial: 25.000€

Demandes reçues: Chudoscnik Sunergia, Ostbelgien Festival, Kulturelles Kommitee, ArsVitha, Meakusma

Organisateur	Événement	Lieu	Artiste/groupe d'artistes	Titre	Code	Total de la subvention demandée Art et Vie	Subvention * Coefficient 0,837
Chudoscnik	Scène en direct	Eupen	Yves Paquet	Solo	1410	250	209,25 €
					12739-4	780	
Sunergia	Scénario	Eupen	Cie Modo Grosso	Tout ou rien	4	450	652,86 €
					14724-1	450	
	Scénario	Eupen	Poche arrière	Le chat de Schrödinger	1	450	376,65 €
	Scénario	Eupen	Théâtre de la Communauté	Monsieur	3774-7	570	376,65 €
	Scénario	Eupen	Mannès, Turine, Lemaitre	Forces	11036-1	510	477,09 €
	Scénario	Eupen	Aurélie Charneu	Anchoises et crutacés	1152-1	630	426,87 €
	Concert en matinée	Eupen	Projet vocal de Bruxelles	Contes modernes	1553-14	250	527,31 €
	Marathon de la musique d'Eupen	Eupen	Le WRS	Concert de rock psychédélique	11987	250	209,25 €
	Marathon de la musique d'Eupen	Eupen	Benni	Concert de folk	12334	770	209,25 €
	Marathon de la musique d'Eupen	Eupen	Bernard Orchestar	Concert de cuivres des Balkans	6808-1	250	644,49 €
	Marathon de la musique d'Eupen	Eupen	Castus	Concert de rock expérimental	2251	390	209,25 €
	Marathon de la musique d'Eupen	Eupen	Celmaca Duo	Concert de folklore latin	13155-1	780	326,43 €
	Marathon de la musique d'Eupen	Eupen	La valise	Concert folklorique	10966-1	570	652,86 €
	Marathon de la musique d'Eupen	Eupen	Les violons de Bruxelles	Concert de jazz	2864-1	770	477,09 €
	Marathon de la musique d'Eupen	Eupen	O'Tchalai	La musique des Roms	1323-4	510	644,49 €
	Marathon de la musique d'Eupen	Eupen	Saouta	Saouta	10470-1	275	426,87 €
	Marathon de la musique d'Eupen	Eupen	S'Nana	Concert de chorale	3933-1	570	230,18 €
	Marathon de la musique d'Eupen	Eupen	Aleph Quintet	Jazz, musique gnawa & soufie, concert	10502-1	250	477,09 €
	Marathon de la musique d'Eupen	Eupen	Aucklane	Concert de rock indépendant	12941	570	209,25 €
	Concert en matinée	Eupen	Jacques Pirotton	Kartinka	2170-1	740	477,09 €
	Haaste tons	Eupen	Molo Sayat	Concert	11309-1	390	619,38 €
	Haaste tons	Eupen	Artra	Dans les bois	13946-1	780	326,43 €
	Haaste tons	Eupen	Cie des Bonimenteurs	Michel deux fois	1141-49	-	652,86 €
	Haaste tons	Eupen	Compagnie Charlie	Rakanyak	10608-1	-	Le programme Rakanyak n'a pas été reconnu
	Haaste tons	Eupen	Hands some feet	Hands some feet	10373-5	390	Annulé
	Haaste tons	Eupen	Scraboutcha	Sirènes à l'horizon	13645-1	710	326,43 €
594,27	Bistro Session	Eupen	La vie est une blague	Life is a joke (sonorisé)	13511-1	570	594,27 €
	WeltKulTour	Eupen	Raios	Concert Quartet	13826-1	270	477,09 €
	WeltKulTour	Eupen	Kaito Winsé	Kaladounia	11191-1	390	225,99 €
	Synergie	Eupen	Bothlane	Bothlane	10250-3	450	326,43 €
	fiGUMA	Eupen	Pierre Tual	Fastoche	10250-3	450	376,65 €

	20.10.2023	Eupen Saint	OPRL		€	770,00	644,49 €
	20.10.2023	Vith	Xavier Locus		10077	€ 250,00	209,25 €
						7.630,00	
				Total	€		6.386,31 €
	28.01.2023	Eupen Saint	Roxanne Métayer	Roxanne Métayer	€	-	pas de demande déposée
	18.03.2023	Vith Saint	Tom Malmendier	Les Marquises	€	-	pas de demande déposée
Weekender		Vith Saint	Maxime Denuc	Maxime Denuc	€	-	non reconnu
Weekender		Vith Saint	Ojoo Gyal	Ojoo Gyal	€	330,00	276,21 €
Weekender		Vith Saint	Canapé Elsewhere	Canapé Elsewhere	€	-	pas de demande déposée
Weekender		Vith	Lukas de Clerck	Lukas de Clerck & Vincent Caers	€	-	pas de demande déposée
						330,00	
				TOTAL	€		276,21 €
		Saint	Orchestre symphonique d'Europe			770,00	
	08.01.2023	Vith Saint			1165	€ 570,00	644,49 €
	19.01.2023	Vith Saint	Charles Loos	Un hommage à JP Catoul	13224-1	€ 250,00	477,09 €
	24.02.2023	Vith Saint	Yves Paquet	Yves Paquet	14120	€ 370,00	209,25 €
	03.03.2023	Vith	Nous sommes restés debout comme des rois	Away	6924	€	309,69 €
fiGUMA Concert en matinée		Eupen	Une tribu collective	Pouvoir	8581-19	€ 510	426,87 €
		Eupen	Diab Quintet	Huracan	4414-1	€ 630	527,31 €
						15.675	
				Total	€		13.119,98 €
Comité culturel	21.07.2023	Eupen	Bérode	Bérode	12048-1	€ 450	376,65 €
						450	
				Total	€		376,65 €
Canton de l'Est Festival	08.01.2023	Saint Vith	Orchestre symphonique d'Europe		1165	€ -	- €
	26.05.2023	Eupen Saint	Ensemble Sturm & Klang		4410	€ 770,00	644,49 €
	02.06.2023	Vith Wallero	OPRL			770,00	644,49 €
	11.06.2023	de Saint	Trio Phalaena		9208	€ 450,00	376,65 €
	23.06.2023	Vith Saint	Ricercar Consort		2613	€ 770,00	644,49 €
	16.09.2023	Vith	OPRL			770,00	644,49 €
	06.10.2023	Eupen Saint	OPRL			770,00	644,49 €
	19.10.2023	Vith Saint	OPRL			770,00	644,49 €
	19.10.2023	Vith	OPRL			770,00	644,49 €
	20.10.2023	Eupen	OPRL			770,00	644,49 €

	20.10.2023	Eupen Saint	OPRL		770,00 €	644,49 €
	20.10.2023	Vith	Xavier Locus	10077	250,00 €	209,25 €
				Total	7.630,00 €	6.386,31 €
Meakusma	28.01.2023	Eupen Saint	Roxanne Métayer	Roxanne Métayer	- €	pas de demande déposée
	18.03.2023	Vith Saint	Tom Malmendier	Les Marquises	- €	pas de demande déposée
Weekender		Vith Saint	Maxime Denuc	Maxime Denuc	- €	non reconnu
Weekender		Vith Saint	Ojoo Gyal	Ojoo Gyal	330,00 €	276,21 €
Weekender		Vith Saint	Canapé Elsewhere	Canapé Elsewhere	- €	pas de demande déposée
Weekender		Vith	Lukas de Clerck	Lukas de Clerck & Vincent Caers	- €	pas de demande déposée
				TOTAL		
				L	330,00 €	276,21 €
Ars Vitha	08.01.2023	Saint Vith	Orchestre symphonique d'Europe	1165	770,00 €	644,49 €
	19.01.2023	Saint Vith	Charles Loos	Un hommage à JP Catoul	13224 -1	570,00 €
	24.02.2023	Saint Vith	Yves Paquet	Yves Paquet	14120	250,00 €
	03.03.2023	Saint Vith	Nous sommes restés debout comme des rois	Away	6924	370,00 €
	09.04.2023	Saint Vith	Chilly Pom Pom Pee	Chilly Pom Pom Pee	10779	370,00 €
	28.04.2023	Saint Vith	Marcel	Marcel	12755	370,00 €
	11.05.2023	Saint Vith	Casimir Liberski ReTRio	Casimir Liberski ReTRio	14558 -1	510,00 €
	26.05.2023	Saint Vith	Bai Kamara Jr Trio	Bai Kamara Jr & The Voodoo Sniffers	1192-12	450,00 €
	03.06.2023	Saint Vith	Ensemble Alba Nova	Thank you for the music	2947-25	325,00 €
	29.09.2023	Saint Vith	Anne Wolf Quatuor	Anne Wolf Quatuor Trio	1435-1	510,00 €
	29.09.2023	Saint Vith	Quatuor Ivan Paduart	Ivan Paduart	2905-1	510,00 €
	04.10.2023	Saint Vith	Orchestre symphonique d'Europe		1165	770,00 €
				TOTAL		
				L	5.775,00 €	4.833,68 €
				TOTAL		
				L	29.860,00 €	24.992,82 €

2. ENFANCE

En 2023, la collaboration locale entre l'ONE et Kaleido s'est poursuivie.

Cette coordination touche principalement les provinces de Liège et du Luxembourg, qui échangent des informations relatives aux enfants nés dans une des communautés (ex. à la maternité de Saint Vith) et vivent dans l'autre communauté.

3. ENSEIGNEMENT

3.1 Collaboration en matière de contrôle scolaire

Au niveau du contrôle de l'inscription, il n'y a plus eu de rencontre en présentiel depuis 2019, cela n'étant pas nécessaire étant donné que la collaboration est bien installée.

Les échanges de fichiers entre la FWB et la Communauté germanophone se réalisent chaque année au moment du contrôle.

Des échanges plus informels concernant des vérifications de scolarité ou des informations de scolarité ont lieu toute l'année.

3.2 Collaboration en matière d'inspection

De la part de la Communauté germanophone, il y avait une demande d'appréciation des aptitudes pour l'année scolaire 2023-2024.

3.3 Collaboration autour des projets « Ecoles numériques »

Comme depuis de nombreuses années, l'unité it-enseignement du service informatique du Ministère ainsi que l'unité d'accompagnement pédagogique de la Haute Ecole autonome pour les médias (*Fachberatung Medien*) sont en contact direct et régulier avec les différents partenaires pour le bon suivi du projet « école numérique » sur les aspects suivants :

- Aspect administratif : Avec le SPW et l'AdN principalement, pour la mise à jour des informations des établissements concernés (nombre d'élèves, informations de contacts, etc.), pour prendre connaissance des différentes avancées du projet (suivi des commandes et des livraisons, etc.), pour le suivi pour la complétion du cadastre INCOR 2022, ou encore dans le cadre de la centrale des marchés EN.
- Aspect technique : Plus spécifiquement pour les établissements primaires qui utilisent du matériel cyberclasse et/ou école numérique, l'accompagnement des établissements se fait dans la gestion et le support de l'environnement informatique. C'est ainsi que nous sommes ponctuellement en contact avec les « AMI du SPW » qui sont en intervention dans nos établissements, pour l'échange d'information, d'accès, ou simplement pour le bon suivi des interventions.

- Aspect pédagogique : Les établissements souhaitant introduire un projet et acquérir du matériel Ecole numériques sont pro-activement accompagnés par la Haute Ecole autonome, et dernièrement plus spécifiquement pour la complétion du cadastre INCOR. Des contacts ponctuels sont effectués en cas de besoins, majoritairement avec les conseillers du SPW.

3.4 Collaboration dans l'organisation de stages d'immersion linguistiques durant les mois d'été

Depuis 2004, les Communautés française et germanophone proposent des vacances linguistiques aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire, dont l'organisation a finalement été rendue obligatoire par un accord sectoriel conclu en 2010 entre la Communauté française et la Communauté germanophone.

L'offre s'adresse aux élèves de l'enseignement primaire de cinquième et sixième année, ainsi qu'aux élèves de l'enseignement secondaire de première et deuxième année. Pendant dix jours au mois d'août, les camps linguistiques se déroulent en parallèle dans les deux communautés - les jeunes de la Communauté germanophone passent cette période en Wallonie, tandis que les jeunes de la Communauté française se trouvent dans les Cantons de l'Est.

Pendant ces dix jours, une équipe de pédagogues et d'animateurs organise des cours réguliers qui ont lieu le matin en petits groupes. Pendant les activités de loisirs qui ont lieu l'après-midi, les jeunes peuvent directement mettre en pratique leurs nouvelles connaissances en allemand ou en français, que ce soit en pratiquant du sport, en jouant ou dans le cadre d'activités culturelles. L'exploration des environs et la découverte des particularités régionales de la communauté d'accueil font bien entendu partie intégrante du programme.

C'est ainsi qu'un stage en immersion linguistique en langue française (pour les enfants germanophones) et en langue allemande (pour les enfants francophones) se tient chaque année aux mêmes dates.

Dans ce stage, l'expression orale est prioritaire, sans pour autant négliger l'expression écrite.

Les cours de langue ont lieu pratiquement tous les matins. Les cours de langue sont organisés sous forme d'ateliers avec différentes thématiques liées aux thèmes retenus. (Se présenter via l'expression théâtrale, cours

de cuisine avec description des ustensiles, se déplacer, organiser une sortie, ...)

Les après-midis sont consacrés à des activités sportives. (Basket, football, orientation, jeux d'eau, ...) Les stagiaires sont répartis en groupes par affinité, peu importe l'âge et le niveau, du moment que des débutants puissent être épaulés par des élèves qui ont déjà un certain bagage linguistique. Deux journées d'excursion sont organisées sur le séjour. (Visite culturelle avec explications dans la langue étudiée et une excursion ludique et sportive). Toutes les soirées, les enfants sont occupés grâce à des animations ludiques : jeux de société, parcours aventure, cinéma, musique, bricolage, ...

Pour l'année 2023, le stage a été organisé conjointement du 31 juillet au 9 août 2023. 47 enfants germanophones ont séjourné à Esneux et 45 enfants francophones ont séjourné à l'internat de Saint-Vith.

Les séjours de part et d'autre se sont généralement bien déroulés avec des retours positifs tant de la part des enfants que de leurs parents. Cependant, il y a eu certaines remarques négatives quant au lieu de séjour en Communauté française.

3.5 Journée des langues des trois Communautés

Dans le cadre de l'accord du 27 mai 2009, point 4, les communautés concernées se sont engagées à organiser conjointement et alternativement une journée d'étude sur la formation continue axée sur l'apprentissage des langues. L'objectif est de renforcer les liens et les échanges entre les 3 communautés, en particulier dans le domaine de l'enseignement et de la formation des enseignants. La journée des langues s'est déroulée à l'automne 2022 à Eupen.

La période du post-covid vécue dans les écoles depuis la rentrée scolaire 2022 ne doit pas encourager un retour vers des pratiques d'enseignement correspondant à la période qui a précédé la pandémie. D'où le message véhiculé lors de la journée des langues du 13 octobre dernier : « Bien que la place de l'enseignant dans la classe soit indispensable, celle du numérique dans notre enseignement reste incontournable. »

Le 13 octobre 2022, la Journée des langues pour les enseignants a eu lieu sur le thème de l'enseignement des langues étrangères à l'ère du changement numérique. Cette journée visait à présenter les tendances récentes et les défis de ce domaine, ainsi qu'à partager des expériences pédagogiques innovantes. Cinq ateliers ont été proposés et organisés, abordant des thèmes variés tels que : des pistes sur les mesures de

différenciation, EMR Lingua - CertiLingua, ClassInOut ou le Team Teaching. Ces ateliers ont permis aux participants de découvrir des outils et des méthodes pour favoriser l'acquisition des compétences communicatives en langues étrangères, en exploitant les potentialités du numérique.

Cette journée a été l'occasion de renforcer les liens entre les professionnels de l'éducation et de favoriser un dialogue constructif entre les trois communautés présentes. Les ateliers ont été riches en apprentissages et en partages. Les participants ont pu découvrir des outils et des approches innovants pour l'enseignement des langues, échanger leurs expériences et leurs pratiques, et développer leurs compétences linguistiques.

Vu que la Communauté flamande nous a fait part du fait qu'elle ne souhaite plus d'organiser la Journée des langues des trois Communautés, cette journée n'a pas eu lieu en 2023-2024.

3.6 Collaboration en matière de formation en cours de carrière des enseignants

Le 21 janvier 2008, une convention de coopération a été conclue entre la Communauté germanophone et l'Institut de la Formation en cours de carrière (IFC) de la Communauté française. Cet accord visait notamment à permettre aux membres du personnel enseignant de la Communauté germanophone de participer aux formations en cours de carrière organisées en inter-réseaux sur le territoire de la Communauté française.

En 2021, suite à la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle continue relative au décret du 17 juin 2021, il est apparu que la convention nouée entre l'IFPC (anciennement IFC) et la Communauté germanophone devait faire l'objet d'un ajustement. En ce sens, il conviendra que les Communautés française et germanophone s'entendent sur la volonté d'en rédiger une nouvelle.

Entretemps, depuis la rentrée scolaire 2022, l'IFPC continue d'inscrire les membres du personnel enseignant de la Communauté germanophone souhaitant participer à des formations professionnelles continues en inter-réseaux. Pour ce faire, l'IFPC applique la procédure d'inscription prévue par le nouveau décret à l'égard des bénéficiaires de formation externes.

En termes de chiffres, au cours des deux dernières années académiques, 26 personnes se sont inscrites à des formations continues de l'IFC par l'intermédiaire de la Haute école autonome des Cantons de l'Est (AHS).

La Communauté germanophone a pris contact avec le responsable de l'IFPC en vue d'actualiser la convention de coopération.

3.7 Favoriser l'échange d'enseignants entre les deux Communautés

En 2023-2024, il n'y a pas eu de réunions à ce sujet dans le but de favoriser les échanges. Une nouvelle réunion n'a pas été réinitiée par la Communauté française.

3.8 Collaborations entre les centres ENIC-NARIC

Les Communautés française et germanophone coopèrent de longue date sur différentes thématiques ayant trait à l'enseignement supérieur, considérant qu'elles font toutes les deux parties des réseaux ENIC-NARIC.

Dans ce contexte, elles collaborent sous forme de partage d'expertise, d'échanges d'information et de bonne pratique sur les dossiers d'équivalence. Ainsi la Communauté française dispose d'une large expertise en matière d'évaluation de diplômes émanant de la France et la Communauté germanophone est plus spécialisée sur les diplômes allemands.

3.9 Collaborations relatives à la reconnaissance mutuelle automatique générique de niveau des diplômes de l'enseignement supérieur ainsi que sur la transférabilité des qualifications professionnelles

La reconnaissance automatique est une thématique de 1ère importance pour l'Europe, notamment au regard de la Recommandation du Conseil du 26 novembre 2018 en faveur de la reconnaissance mutuelle automatique des qualifications de l'enseignement supérieur, des qualifications de l'enseignement et de la formation secondaires de deuxième cycle et des acquis de périodes d'apprentissage effectuées à l'étranger.

Les deux Communautés avec la Flandre disposent d'un système de reconnaissance automatique de niveau d'études mis en place au niveau du Benelux. Dans cette même ligne, cette collaboration a perduré pour la conclusion d'un Traité avec les Etats baltes sur cette même thématique, ce dernier ayant été signé le 14 septembre 2021. Les travaux entamés en 2018 ont pu trouver une conclusion rapide, la collaboration ayant été maintenue avec les collègues des autres pays en ce compris durant la période du COVID. Enfin, la transposition dudit Traité en droit interne a aussi impliqué des échanges entre les deux communautés. Le traité est entré en vigueur le 1er mai 2024.

3.10 Examen d'entrée et d'accès en sciences médicales et dentaires et numéros INAMI

Un échange sur la législation actuelle et future quant à l'accès en sciences médicales et dentaires – y compris les numéros INAMI – est souhaitable.

4. SPORT

4.1 Accord sectoriel entre la Communauté germanophone et la Fédération Wallonie-Bruxelles

L'accord sectoriel entre les deux communautés a été renouvelé et signé par les ministres compétents le 19 décembre 2022.

Cet accord remplace le précédent qui datait du 3 juin 2004 et constitue la base de la coopération entre la Communauté germanophone et la CFWB dans la matière du sport.

4.2 Sport de haut niveau

- **Réunion ABCD**

Les deux communautés se rencontrent lors des réunions "ABCD" qui rassemblent les trois communautés et le COIB. Pendant l'année 2023 la collaboration entre les communautés lors des réunions s'est concentrée sur la préparation des athlètes olympiques et paralympiques en vue des JO 2024 à Paris.

- **Collaboration bilatérale**

Depuis 2023 une coopération entre les deux administrations permet un soutien financier complémentaire des athlètes de haut niveau résidents en Communauté germanophone et affiliés à une fédération en Communauté française.

- **Plateforme olympique**

Les ministres compétents dans le sport des trois communautés et les responsables du COIB se rencontrent deux fois par an pour discuter des projets dans le sport de haut niveau olympique.

En 2023 seulement une plateforme a eu lieu le 04 juin 2023, celle-ci a été organisée par la Communauté germanophone.

- **BE Gold**

Depuis 2004, le projet Be Gold contribue au développement des meilleurs jeunes talents sportifs belges avec pour objectif de prêter un Top 8 aux Jeux Olympiques et un Top 3 aux Jeux Paralympiques. Le projet prend chaque année de l'ampleur grâce à la bonne collaboration et les résultats de nos sportifs s'en font ressentir. La convention de coopération Be Gold entre les partenaires (ADEPS, Sport Vlaanderen, Communauté germanophone et COIB et la Loterie Nationale) a été renouvelée jusqu'en 2032.

En 2023 il y a eu une continuité dans la collaboration entre les partenaires et des nombreux projets ont pu être jugés favorables.

4.3 Reconnaissance de formations, brevets et diplômes

Reconnaissance mutuelle des formations générales, des brevets et diplômes en collaboration entre l'ADEPS et le ministère de la Communauté germanophone dans le cadre des formations dans le sport. La reconnaissance est octroyée pour autant que la commission mixte dont il est question à l'article 7 de l'accord sectoriel ait constaté l'équivalence des cahiers des charges des formations. Pour la Communauté germanophone, l'organisation faîtière pour le sport (LOS) est chargée conformément au contrat de gestion de l'organisation et de la conception des formations et des formations continues dans le sport.

Lors de l'entrevue bilatérale le 24 octobre des accords de collaboration au niveau des formations de cadres et du brevet supérieur de sauvetage ont été conclus.

Au-delà de ces accords une coopération plus intense en ce qui concerne les critères d'octroi d'un statut de sportif de haut niveau a été convenue.

4.4 Echanges de bonnes pratiques

En 2023 les deux communautés se sont concertées dans différents domaines lors de la préparation du programme de travail pour le sport 2024-2027 pendant la présidence belge du Conseil de l'Union européenne de janvier à juin 2024.

4.5 Sport pour Tous

En 2023, l'école épiscopale de SAINT-VITH située en Communauté germanophone a participé au Rhéto Trophée organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

4.6 Coopération dans le domaine de la lutte contre le dopage dans le sport

Dans le cadre d'un accord de coopération renouvelé en 2021 la Communauté germanophone, la Communauté française, la Communauté flamande et la Région Bruxelles-Capitale ont renforcé la coopération dans la lutte contre le dopage dans le sport par le biais de leurs agences respectives.

4.7 Manipulation des compétitions sportives

La coopération dans le cadre de la plateforme nationale contre la manipulation des compétitions sportives s'est poursuivie. Plusieurs réunions ont eu lieu pendant l'année 2023.

5. JEUNESSE

5.1 Smart Youth Work

En 2023, aucun échange ou projet commun n'a eu lieu dans ce domaine en raison de la phase de préparation de la Présidence belge de l'UE. Ce point n'a donc pas été mis en œuvre.

5.2 Informations pour les jeunes

Les centres d'information jeunesse des deux Communautés coopèrent depuis de nombreuses années. Les centres d'information jeunesse de la Communauté germanophone bénéficient ainsi d'un soutien pédagogique et juridique et de possibilités de mise en réseau. De plus, ils ont travaillé sur les deux versions allemandes des brochures relatives aux élections qui ont été publiées début 2024 par Infor Jeunes. Les centres d'information jeunesse échangent également sur des thèmes tels que "Étudier dans la communauté francophone". Les contacts entre les deux prestataires de services sont réguliers, consolidés, fiables et de bonne qualité.

5.3 Bel'J

Le programme Bel'J a été créé en 2009 et s'adresse aux jeunes de 12 à 30 ans et aux animateurs de jeunesse. Il leur permet de rencontrer des jeunes des deux autres communautés en Belgique. Le programme repose sur l'idée que seuls des contacts réels et durables permettent de découvrir l'autre et son mode de vie, dans toute sa diversité et avec toutes ses différences. Le programme est géré et financé conjointement par les communautés flamande, française et germanophone.

En 2023

- L'année 2023 a été marquée par la préparation de la présidence belge de l'UE dans le secteur de la jeunesse. Étant donné que les trois agences étaient également impliquées dans cette préparation, ce qui a mobilisé beaucoup de main-d'œuvre, peu d'échanges de jeunes ont eu lieu entre les 3 communautés.

Malgré tout, il y a eu une certaine activité autour de Bel'J cette année.

- Fin 2023, le comité de pilotage a décidé avec les agences nationales, qu'en 2024, après la présidence belge de l'UE, une évaluation quantitative et qualitative serait préparée avec l'intention de pouvoir présenter les résultats en juin 2025.
- Par ailleurs, les trois agences prévoient de mener une campagne de promotion du programme en 2024.
- En total, le programme a pu soutenir un échange de groupe et quatre projets de volontariat en 2023. Des réunions de travail régulières entre les trois agences ont permis d'améliorer et d'affiner la gestion du programme et de gérer le site web Bel'J. Les trois agences se sont rencontrées à plusieurs reprises.

5.4 Prêt de tentes

Les deux communautés collaborent depuis 40 ans dans le domaine de la location de tentes pour les groupes de jeunes, ce qui signifie que la Communauté germanophone dispose de tentes provenant de la location du Centre de prêt de matériel de Naninne. En 2019, un accord a été conclu pour la production de 50 tentes, les dernières tentes ayant été fabriquées en 2023 (10 tentes par an). Par ailleurs, ces tentes sont entretenues chaque hiver à Naninne.

6. AIDE A LA JEUNESSE

6.1 Les prises en charge intercommunautaires

- **Protection de la jeunesse**

La Communauté française disposant de 6 IPPJ sur son territoire contre aucune en Communauté germanophone, l'accord sectoriel du 27 avril 2001, modifié le 16 juin 2004, entre la Communauté française et la Communauté germanophone en matière d'aide à la jeunesse et d'adoption (ci-après, dénommé « accord sectoriel du 27 avril 2001 ») permet au juge de la jeunesse de l'arrondissement judiciaire d'Eupen de confier des mineurs de la Communauté germanophone aux IPPJ de la Communauté française.

La Communauté germanophone contribue à l'accompagnement socio-pédagogique de ces mineurs en langue allemande. Cette contribution est assurée par des éducateurs indépendants sur la base de contrats d'honoraires.

Tableau 1 : jeunes originaires de la Communauté germanophone confiés aux IPPJ de la Communauté française (2023)

	2023
IPPJ régime ouvert	3 prises en charge pour un total de 163 jours.
IPPJ régime fermé	2 prises en charge pour un total de 70 jours.
Nombre total de prises en charge	5

- **Aide à la jeunesse**

L'accord sectoriel du 27 avril 2001 permet la prise en charge d'un jeune de la Communauté germanophone ou de la Communauté française par une institution ou une famille d'accueil agréés par l'autre Communauté.

Tableau 2 : jeunes originaires de la Communauté française confiés en Communauté germanophone (2023)

	2023
Institutions	3 prises en charge pour un total de 247 jours.
Familles d'accueil	9 prises en charge pour un total de 2779 jours.
Nombre total de prises en charge	12

Tableau 3 : jeunes originaires de la Communauté germanophone confiés en Communauté française (2023)

	2023
Institutions	5 prises en charge pour un total de 622 jours.

• **Décompte annuel**

En application de l'article 12 de l'accord sectoriel du 27 avril 2001, le décompte des prises en charge intercommunautaires est établi en concertation avec les deux départements ministériels.

Tableau 4 : Décompte annuel 2023

	2023
Jeunes originaires de la CF confiés en CG	60.759,54 €
Jeunes originaires de la CG confiés en CF	123.487,18 €
Solde en faveur de la CF	62.727,64 €

Le solde en faveur de la Communauté française pour 2023 s'élève à 62.727,64 €.

6.2 Révision de l'accord sectoriel

Au vu des modifications législatives récentes dans le cadre de l'aide et de la protection de la jeunesse dans les deux Communautés, ainsi que des besoins exprimés dans le cadre de la coopération au cours des dernières

années, le FbJH et l'AGAJ ont entamé le processus de révision de l'accord sectoriel du 27 avril 2001. Fin 2021 et en 2022, plusieurs réunions de concertation et de planification ont eu lieu, tant en interne qu'entre le FbJH et l'AGAJ.

Le 20 février 2023, l'AGAJ a présenté l'état d'avancement de ses travaux. Le FbJH et l'AGAJ ont échangé sur ces résultats et ont décidé d'intégrer les propositions de chaque Communauté dans un document partagé.

Un certain nombre de questions restent toutefois à approfondir. La suite des travaux est prévue pour l'automne 2024.

6.3 Comité de concertation « Magistrats de la jeunesse / Aide à la jeunesse »

L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 septembre 2008 relatif à la collaboration entre les autorités mandantes et l'ensemble des services du secteur de l'Aide à la Jeunesse institue un Comité de concertation entre les magistrats de la jeunesse, les conseillers de l'aide à la jeunesse et les directeurs de la protection de la jeunesse, l'administration compétente et les services agréés. Ce Comité de concertation a pour mission d'assurer la concertation et la collaboration entre les autorités mandantes, l'administration compétente et les services agréés.

L'article 7, alinéa 2 de cet arrêté prévoit que le ministre de la Communauté germanophone ayant l'aide à la jeunesse dans ses attributions ou son représentant est invité à participer aux travaux du Comité de concertation.

À l'initiative de l'Administratrice générale de l'Aide à la jeunesse, Madame Valérie Devis, ce Comité de concertation se réunit de nouveau régulièrement. La Communauté germanophone a été conviée à participer aux réunions et est représentée depuis juin 2022 par un collaborateur du FbJH.

6.4 Conseil supérieur de l'adoption - CoSA

La Communauté germanophone est un membre consultatif du CoSA et est représentée par une collaboratrice de l'Autorité centrale de la Communauté germanophone pour l'adoption (ZBGA).

En 2023, le CoSA s'est réuni 7 fois.

6.5 Préparation à l'adoption et apparentement

- **Préparation**

Les candidats adoptants peuvent participer à la préparation à l'adoption organisée par l'autre Communauté. En 2023, la collaboration s'est également poursuivie dans le cadre de la phase d'apparentement des candidats adoptants de la Communauté germanophone par les organismes d'adoption agréés par la Communauté française.

Toutefois, en 2023, aucun candidat adoptant n'a participé à la préparation de l'autre Communauté.

- **Apparentement**

La Communauté germanophone ne disposant d'aucun organisme d'adoption agréé sur son territoire, un couple de la Communauté germanophone a accueilli un enfant via un organisme d'adoption agréé par la Communauté française en 2023 en vue de son adoption.

Afin de soutenir les candidats adoptants germanophones dans leurs contacts avec les services d'adoption de la Communauté française, le décret de la Communauté germanophone du 27 avril 2020 relatif à l'adoption d'enfants prévoit la possibilité d'une prise en charge des frais d'un interprète lors des réunions. En 2023, 1 couple a sollicité cette aide auprès de la Communauté germanophone.

Enfin, deux enfants ont pu être adoptés en adoption intrafamiliale internationale par des candidats adoptants établis en Communauté germanophone avec la contribution d'un organisme d'adoption relevant de la Communauté française.

7. CULTURE

7.1 *Transversal*

- Coopération institutionnelle : en 2023, les parties se sont rencontrées régulièrement, avec leurs homologues flamands, sur différents sujets (European Capital of Culture 2030, présidence du Conseil de l'UE en 2024, statut des artistes, règles relatives à la ventilation des salles de spectacle, ...) afin de définir des positions communes ;
- Industries culturelles et créatives : via le réseau CHE - Creative Hub Euregio - contacts avec les Comptoirs des ressources créatives (CRC) de Liège et de Verviers ;

7.2 *Arts de la scène*

La Communauté française soutient les artistes germanophones qui se produisent dans des lieux situés en Communauté française et la Communauté germanophone soutient les artistes francophones (FWB) qui se produisent en Communauté germanophone.

- En FWB : Conformément à l'accord de coopération avec la Communauté française, les organisateurs en Communauté germanophone peuvent bénéficier d'une aide à la représentation s'ils engagent des artistes de la Communauté française repris dans le catalogue « Diffusion ». En 2023 :
Agora Théâtre a été soutenue à hauteur de 4050 € en Tout Public (Art et Vie) et 16.450 € en Scolaire (Spectacles à l'école). La Compagnie Irène K a reçu 615 € en Scolaire.
- En DG en 2023, 63 représentations d'artistes de la FWB ont été soutenues au total. Une subvention totale de 24.992,83 € a été versée à cet effet par la Communauté germanophone.

Soutien à la représentation – Communauté française & Communauté germanophone 2023

→ voir tableaux Chapitre 1.1 – p.6pp

7.3 Patrimoine culturel

- Architecture : Les deux Communautés encouragent la collaboration et l'échange d'informations entre la Cellule architecture de la Communauté française et le Ministère de la Communauté germanophone ;
 - ➔ Échange/vote concernant l'Alliance pour la culture architecturale de Davos.
- Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : une coopération existe pour les rapports et est souhaitée pour l'avenir ;
 - ➔ Collaboration à la commission belge francophone et germanophone pour l'UNESCO.
- Convention sur la protection et la promotion de la diversité culturelle : une coopération existe en matière de rapports et est également souhaitée pour l'avenir ;
 - ➔ Collaboration à la commission belge francophone et germanophone pour l'UNESCO.
- Plateforme "Importation, exportation et restitution de biens culturels" : des échanges seront organisés sur ces thèmes ;
 - ➔ Il y a eu en 2023 une réunion de la plate-forme et divers échanges sur des thèmes spécifiques (sans présence de la CG)
- Décret relatif à la protection des biens culturels mobiliers particulièrement remarquables : les Communautés coopéreront dans ce domaine, notamment par l'échange de bonnes pratiques en matière d'expertise et d'inscription d'œuvres dans les répertoires des Communautés ;
 - ➔ Aucun échange n'a eu lieu en 2023 (aucune demande d'inscription).
- Archivage des collections : échange avec les experts du dépôt central ;
 - ➔ Aucun échange n'a eu lieu en 2023.

- Patrimoine oral et immatériel : les communautés étudieront les possibilités de reconnaissances communes, notamment autour des traditions de carnaval ;

--> En 2023, il n'y a pas eu de demande de reconnaissance conjointe.

7.4. Arts plastiques

Dans le cadre de la promotion des artistes de la FWB, le musée IKOB (Musée d'Art contemporain d'Eupen) est un partenaire important. Grâce à son réseau eurégional, il est également actif dans la promotion des artistes en Allemagne et aux Pays-Bas et peut ainsi servir de tête de pont tant pour la Communauté germanophone que pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le musée de l'IKOB a reçu de la FWB 26.000 € par an de 2018 à 2021 (avenant rédigé en 2022) par le biais d'une convention avec le département des arts plastiques contemporains. Cette convention a été prolongée de quatre ans en 2023 et le montant a été porté à 40.000 € par an (+14.000 €).

Les projets pour lesquels l'IKOB est soutenu par la FWB sont les suivants :

- Organisation du prix triennal pour l'art féministe : le prix s'adresse aux Belges, aux Néerlandaises et aux Allemandes. La dernière remise de prix a eu lieu en 2022 ;
- Organisation d'au moins 6 expositions par an (expositions de groupe et expositions individuelles d'artistes nouveaux et/ou établis) ;
- Médiation pour un public francophone : au moins 20 ateliers pour adultes et enfants en français et au moins une fois par semaine des visites guidées en français ;
- Publication d'un magazine sur les expositions en langue française ;
- Organisation d'une exposition individuelle par an, à laquelle sont invités un jeune artiste de la FWB et un jeune artiste d'une autre communauté linguistique (ou de l'Euregio) ;
- Coopération avec les écoles d'art de la FWB, visant à donner aux jeunes artistes la possibilité de faire leurs premières expériences de travail au musée ;
- Chaque fois que cela est possible, inclure des œuvres d'artistes contemporains de la FWB dans des expositions de groupe.

En 2023, quatre expositions ont eu lieu, présentant le travail de six artistes de Malmedy, Bruxelles et Liège. En outre, cinq autres artistes de la FWB ont participé à des performances, discussions ou ateliers.

Les projets particuliers suivants peuvent être soulignés :

- "All our yesterdays", exposition avec des œuvres de Lili Dujourie, Sophie Nys et Angyvir Padilla
- "Voyelle", exposition présentant notamment des œuvres de Francis Schmetz
- "Akumulatory", exposition de l'artiste Marcin Dudek
- L'événement "Performing Landscapes, A one-day journey through art, land and sound" avec les artistes wallons Robin Faymonville (Malmedy/Bruxelles) et Mikail Koçak (Malmedy/Liege)

En outre, 34 manifestations ont eu lieu en français et en allemand. En juillet 2023, l'événement « cinéma en langue française » a eu lieu en collaboration avec le Centre culturel d'Eupen. Le film de Chantal Ackerman "Jeanne Dielman, 23 quai du Commerce, 1080 Bruxelles" a été projeté. Les visites guidées de l'IKOB ont lieu aussi bien en allemand qu'en français.

8. AUDIOVISUEL ET MEDIAS

8.1 Education aux médias

Le Centre des médias de la Communauté germanophone (Medienzentrum) est un point d'information pour toutes les questions concernant l'éducation aux médias. Le Conseil supérieur de l'éducation aux médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles assure les mêmes fonctions d'information et de coordination. Dans les deux centres, il existe un échange étroit avec le département de l'enseignement, des médias, les institutions de jeunesse, les bibliothèques et d'autres partenaires dans le domaine de l'éducation aux compétences médiatiques. Des échanges réguliers entre le Centre des médias de la Communauté germanophone et son homologue francophone ont eu lieu tout au long de l'année 2023.

8.2 Centre des médias de la Communauté germanophone

Suite au départ à la retraite de la collaboratrice de longue date de la bibliothèque Jean Nyssen, et dans le contexte d'un changement de direction au centre des médias, le profil de fonction pour le poste futur a été réévalué, et un inventaire des collections francophones a été établi. En s'appuyant sur une évaluation de l'offre existante et future, l'objectif est resté d'intégrer harmonieusement l'offre francophone dans la structure globale, de l'équipe et des offres d'éducation aux médias. Les services existants, tels que le prêt via le catalogue de médias dans 4 médiathèques publiques et 9 médiathèques scolaires, ont également été maintenus.

Toutes ces informations ont servi de base à de nombreuses discussions entre la Communauté germanophone et la Communauté française. Des discussions ont également eu lieu avec l'asbl "Les beaux spectacles Français" et le Medienzentrum. Le résultat de ces discussions est la mise en œuvre de la convention réglant l'octroi par la Communauté française d'une subvention de 35.000 euros par an afin de contribuer aux frais relatifs à l'engagement d'un/une bibliothécaire avec prestation à mi-temps au sein d'une bibliothèque francophone logée au Centre des Médias de la Communauté germanophone

8.3 *Coopération entre les autorités de régulation des médias de la Communauté française et de la Communauté germanophone*

La coopération entre l'autorité de régulation des médias de la Communauté française (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel - CSA) (www.csa.be) et le Medienrat s'est poursuivie de manière positive et s'est adaptée au paysage médiatique en constante évolution.

8.4 *Coopération entre les administrations de la Communauté française et de la Communauté germanophone*

Les administrations des Communautés française et germanophone, mais aussi flamande, ont travaillé de concert sur les différents dossiers législatifs européens en matière d'audiovisuel et de médias afin d'exprimer la position de la Belgique, en particulier s'agissant du règlement sur les services numériques (DSA) et du règlement européen sur la liberté des médias (EMFA).

8.5 *Promotion de l'allemand sur les chaînes de la RTBF et du français sur la télévision locale germanophone (BRF).*

- Sous-titrage systématique en allemand des contenus francophones à la télévision BRF ainsi que sur brf.be (sources d'images : interviews BRF, échanges d'images RTBF, Vedia et RTC) ;
- Utilisation de sons originaux francophones à la radio (formats d'information, émissions présentées, etc.) : pas de voix-off, mais une traduction résumée en amont ou en aval renforcée ;
- Collaboration BRF-RTBF à tous les niveaux d'activité depuis 2022 ;
- Présence des offres télévisuelles de la BRF dans l'offre numérique "Auvio" de la RTBF depuis novembre 2022 et extension à différents contenus audio depuis 2023 ;
- Échanges très fréquents entre la BRF et la RTBF :
 - Direction : réunions et échanges réguliers
 - Rédaction : concertation quotidienne pour l'échange de matériel visuel et audio.
 - Technique : sites d'émission communs, liaisons par faisceaux hertziens entre Eupen et Bruxelles et échanges dans tous les domaines.

9. MAISON DE JUSTICE – CENTRE DE SURVEILLANCE ELECTRONIQUE

Le 16 décembre 2015, les Communautés française et germanophone ont adopté un protocole de collaboration relatif aux Maisons de justice et au Centre de surveillance électronique.

La mise en œuvre de ce protocole se traduit, notamment, par les réalisations et coopérations suivantes :

(Certaines réalisations et coopérations s'étalent sur toutes les années depuis la communautarisation).

Etat des réalisations et coopérations pour 2023

- Poursuite d'une assistance mutuelle dans l'exécution des missions et ce dans la mesure des capacités. L'augmentation et l'évolution des peines et mesures alternatives nécessite une adaptation constante et ce à tout niveau : personnel et charge de travail, directives et instructions de travail, programmes informatiques et banques de données.
- Poursuite d'une coopération au niveau logistique.
- Poursuite du soutien au niveau du traitement des données informatiques (SIPAR) où la gestion principale se fait au sein de la Communauté française. Une communication des données pour SPACE II, pour des extractions spécifiques comme entre autres dans le cadre d'un groupe de travail CIM MJ et pour les contrôles par la Cour des comptes.
- Participation de la Communauté germanophone au comité de pilotage SIPAR2 de la Communauté française avec l'Etnic. Le projet SIPAR2 est en cours et la mise en production est prévue le 1^{er} janvier 2025.
- Dans le cadre de la surveillance électronique, des procédés spécifiques ont été mis en place car chaque Communauté est responsable des dossiers pour lesquels un assistant de justice a été désigné. La Communauté germanophone est responsable également des dossiers de surveillance électronique pour lesquels il n'y a pas d'intervention d'un assistant de justice via mandat, dès lors que le justiciable appartient à cette communauté.

La rédaction et la mise en œuvre de procédures internes de travail dans le cadre de la coopération en matière de surveillance électronique se poursuivent.

- La Communauté germanophone est responsable de ses propres dossiers dans Siset même si ce n'est pas elle qui en a la gestion.
- Participation de la Communauté germanophone au comité de pilotage Siset et Siset2 de la Communauté française avec l'Etnic et la communauté flamande.
- Poursuite de la participation de la Communauté germanophone aux formations et supervisions mises en place par la Communauté française. Il est essentiel pour notamment les assistants de justice de la Communauté germanophone de pouvoir participer à la formation de base ainsi qu'aux formations et supervisions spécifiques par missions.
- Poursuite d'une collaboration dans la gestion des dossiers qui concernent le processus de subventionnement des projets « Plan Global » (dossier plan global, projets nationaux et fonds de sécurité routière). La Communauté germanophone a pris en charge ses propres dossiers mais avec l'appui de la Communauté française.
- Aide apportée par la Communauté française à la Communauté germanophone au niveau procédural, administratif, concernant la gestion de formulaires divers, des avis à soumettre ou des concrétisations au niveau des évolutions des missions dévolues aux maisons de justice.
- Echanges réguliers dans le cadre de la Conférence Interministérielle des Maisons de Justice et des différents groupes de travail permanent et préparatoire qui y sont liés.
- Collaboration et échanges mutuels dans le cadre des travaux relatifs au « guichet central » issu des recommandations de la commission « Attentat » et conçu pour la prise en charge des victimes d'attentats terroristes.
- Implication respective et soutien mutuel dans le projet EMPRO « Empowerment of the Framework Decisions 2008/947 and 2009/829 through EU Probation Services ».
- Collaborations dans le cadre des travaux des différents réseaux d'expertise du Collège des procureurs généraux dans lesquels les services compétents des communautés sont présents (tels que le réseau « exécution des peines », « politique en faveur des victimes », « criminalité contre les personnes », etc.).
- Des échanges réguliers entre les deux Communautés dans le cadre des banques de données fédérales (Il s'agit des programmes I+Belgium -qui deviendra à l'avenir JustSignal- et du programme DJEIS « Dossier Judiciaire Electronique Intégré de Suivi » -qui deviendra JustCase.

- Intégration et participation de la Communauté germanophone aux réunions structurelles entre la Direction générale des maisons de justice et la Direction générale des établissements pénitentiaires.

10. EUROPE ET INTERNATIONAL

10.1 Affaires européennes

Sur le plan de la coopération européenne, l'accord de coopération du 8 mars 1994 définit le mode de représentation de la Belgique au sein du Conseil des ministres de l'Union européenne.

Dans ce cadre, les parties se sont concertées dans une perspective de coopération et de coordination intra-communautaire en vue de l'élaboration d'une position belge commune au niveau européen. Les Communautés ont continué à collaborer étroitement en vue de dégager des positions communes au sein des différents groupes de travail du Conseil de l'UE :

- ✓ *Comité des affaires culturelles (CAC) ;*
- ✓ *Groupe de travail jeunesse (YWP) ;*
- ✓ *Groupe Audiovisuel (AWP) ;*
- ✓ *Groupe de travail Sport (WPS) ;*
- ✓ *Comité de l'Education.*

Système de rotation Catégorie 4 - habilitation exclusive des entités fédérées

	SE	ES
Catégorie IV – habilitation exclusive des entités fédérées	I/23	II/23
Culture / Audiovisuel	FW-B	VLG
Education	DG	FW-B
Jeunesse	VLG	VLG
Sport	VLG	FW-B

Des consultations régulières entre les trois Communautés ont permis de contribuer de manière substantielle aux textes proposés par les

Présidences successives de l'UE. La coopération entre les différentes Communautés a permis de définir des positions communes, notamment au niveau de la coordination intra-belge pour la préparation des Comités de programme Erasmus+ et du Corps européen de solidarité.

- **Présidence belge du Conseil de l'UE 2024 / "Présidence tripartite" Espagne - Belgique – Hongrie**

Les préparatifs et les concertations entre les trois Communautés en ce qui concerne la Présidence belge de l'UE 2024 pour tous les domaines de compétences se sont poursuivis et les trois Communautés se sont mises d'accord sur un programme commun de la présidence belge de l'UE dans leurs domaines respectifs.

- **Programmes européens Erasmus+ et Corps européen de solidarité 2021-2027**

Des consultations régulières entre les trois Communautés ont permis de convenir d'une position belge commune concernant les négociations sur les programmes d'Erasmus+ et du Corps européen de solidarité. Un consensus rapide a été trouvé sur les négociations budgétaires intra-belges entre les secteurs (éducation et jeunesse). Un accord avait été trouvé également par rapport aux modalités de soumission des évaluations et des évaluations à mi-parcours des trois Communautés concernant ces programmes – échus en 2024.

- **Programme européen Europe créative 2021 – 2027**

La coopération en matière de coordination pour le comité de programme s'est bien déroulée entre les trois Communautés.

Cependant, le point concernant le Creative Europe Desk mentionné dans le programme de travail 2021-2024 de la Commission de coopération entre la Communauté Française et la Communauté Germanophone sous rubrique 10.1 n'a pas été évalué pour les années 2021, 2022 et 2023.

10.2 Grande Région

- **Jeunesse :**

Sous présidence de la Rhénanie-Palatinat seulement une réunion du GT Jeunesse a eu lieu. Cette réunion a permis d'une part, de s'informer mutuellement sur les développements réalisés ou à venir dans la politique de la jeunesse des régions partenaires respectives et d'autre part,

d'échanger les premières idées sur le « jugendforumjeunesse » de la présidence RP qui aura lieu en novembre 2024 et qui aura pour thème la durabilité.

- **Culture :**

Dans le cadre de la Présidence belge de la Grande Région en 2025-2026, les parties co-présideront le Groupe de travail Culture (GT Culture) de la Grande Région, prépareront conjointement le programme de travail du GT Culture, et assureront, en collaboration avec les différents versants partenaires de la Grande Région, sa mise en œuvre.

- **Sport :**

Les deux communautés font partie du même versant au sein de la Grande Région et participent au GT Sport. Des concertations ont eu lieu durant ces années afin d'avoir une ligne commune sur les dossiers.

Depuis 2021, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne fait plus partie de l'Eurosportpool. La Communauté germanophone continue de transmettre les informations utiles à la FWB.

10.3 Coordination des activités de la représentation conjointe à Berlin.

Les deux Communautés collaborent depuis 2008, sur base d'un accord de coopération, aussi au niveau diplomatique à travers la délégation conjointe de la Communauté germanophone, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie à Berlin. **Traditionnellement, l'Allemagne est le premier marché de la Belgique.** Elle représente environ 16 % des exportations. **L'Allemagne** est aussi le deuxième client de la Wallonie (également 16 %). Elle est donc une importante source de débouchés pour notre industrie. Sur le plan culturel, l'Allemagne offre une multitude d'opportunités pour la promotion de nos artistes et créateurs, nos musées ou théâtres et leurs représentations ou présence en Allemagne. Ces opportunités sont systématiquement exploitées par la Délégation générale conjointe et mis au profit des opérateurs francophones et germanophones. Pour la Communauté Française cela entre aussi en ligne de compte pour la promotion de la langue française à travers des actions sur la Francophonie ou la littérature francophone de Belgique.

L'importance de la Délégation générale conjointe de la Communauté germanophone, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie à

Berlin comme point de chute diplomatique des gouvernements wallons et germanophones en Allemagne découle aujourd'hui donc tout naturellement de l'évolution politique, économique et culturelle de ces dernières années en Europe.

Retour sur 2023 avec quelques exemples du travail de la Délégation Générale conjointe à Berlin

- Visite d'État en Allemagne 2023

2023 a été une année très particulière dans les relations entre la Belgique et l'Allemagne. En effet, du 5 au 7 décembre, le couple royal belge a effectué une visite d'État officielle à Berlin et Dresde. Outre les rendez-vous purement protocolaires, qui font naturellement partie intégrante du programme d'une telle visite, la délégation générale à Berlin a eu la possibilité de s'impliquer dans le choix des thèmes abordés, des contenus et dans le déroulement de la visite d'État. Dans ce contexte, citons par exemple la visite du Roi Philippe et de la Reine Mathilde du site berlinois du Centre aérospatial allemand (DLR). Profitant des contacts étroits entre le département d'astrophysique de l'Université de Liège et le site berlinois du DLR à Adlershof, le poste diplomatique de Wallonie Bruxelles International à Berlin a pu montrer au couple royal ce magnifique exemple de collaboration. La délégation de Berlin avait élaboré une programme « royal » sur la recherche spatiale, ce qui a permis au couple royal d'échanger à Berlin avec des chercheurs, des recteurs d'universités belges et allemandes ainsi qu'avec l'astronaute namurois Raphaël Liégeois, sur l'espace et son potentiel en termes de recherches et de coopérations avec l'Allemagne, des sujets qui fascinent le Roi Philippe.

En outre, Leurs Majestés ont également rencontré dans le *School Lab* du DLR Berlin des élèves venus de la Communauté germanophone. Sur initiative et avec l'appui d'organisation de la délégation générale de Berlin, les élèves participaient à un programme d'une journée où ils ont pu mener de nombreuses expériences sous la direction d'experts afin de stimuler leur intérêt pour les formations scientifiques ou de les inciter à se tourner vers un avenir professionnel dans le domaine aéronautique ou aérospatial.

- Nouvelle plateforme pour les artistes de la FWB

Le nouveau festival berlinois de musique ancienne avait lieu du 10 au 26 février 2023 et s'étendit sur la période de carnaval et le début de la Passion. Le programme du festival comprenait des compositions du Moyen-Âge, de la Renaissance et de l'époque baroque, qui reflétaient musicalement et de manière très impressionnante, le caractère de ces

deux fêtes religieuses. L'ensemble vocal belge Vox Luminis et la Lautten Compagny Berlin étaient présentés par la délégation générale de Berlin et étaient un bel exemple de la mise en valeur de nos opérateurs en Allemagne.

- Formation en Allemagne : allemand langue étrangère (DaF)

Dans le cadre d'une ambitieuse formation continue en allemand, langue étrangère (DaF), des enseignants belges ont exploré, du 5 au 11 novembre 2023, la vivante métropole culturelle de Dresde. Une attention particulière a été accordée au développement de méthodes d'apprentissage stimulantes permettant de transmettre des connaissances culturelles et historiques et d'aborder des thématiques pour améliorer les connaissances du pays. Pendant leur séjour, les participants ont effectué des recherches approfondies sur différents thèmes, ont visité des institutions importantes et ont enrichi leurs expériences personnelles grâce à des discussions inspirantes avec des spécialistes locaux. Les intenses échanges entre les participants ainsi que les stages d'observation ont constitué le cœur du programme. De plus, un programme varié d'activités est venu compléter cette formation pour les professeurs de langue de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- Foire du livre de Francfort

Une fois de plus, Wallonie-Bruxelles International a pu se présenter sur un stand aux côtés de l'association des éditeurs ADEB et des Editeurs Indépendants lors de la 75ème Foire du livre de Francfort. Une occasion idéale pour faire des affaires, mais aussi pour promouvoir les autrices et auteurs de la FWB.

- Journée européenne des langues

En 2023, 90 enfants des écoles primaires berlinoises de Charlottenburg et Lichtenberg ont été initiés au français langue étrangère lors d'un mini cours de langue dans les bibliothèques du quartier, à l'occasion du projet EUNIC pour la Journée européenne des langues le 26 septembre.

Le soir, un théâtre d'improvisation multilingue était organisé au Berliner Kriminaltheater en collaboration avec la Représentation de la Commission européenne et la Chancellerie du Sénat de Berlin. Un mélange confus et créatif de langues, intitulé « Bei uns sagt man... », s'est alors frayé un chemin pour toucher un public enthousiaste. Les langues peuvent vraiment être amusantes !